

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01-01/2015

Révision: 10.09.2011

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: **UNIDELGO**
- Emploi de la substance / de la préparation Oxydant
- Fournisseur:
TRAITAGRI CENTRE
28 Avenue des Pierrelets
45 380 CHAINGY
- Tel / Fax : +33(2) 38 46 89 31
- Service chargé des renseignements: Sécurité du produit
- Renseignements en cas d'urgence: Ph. LAMB traitagri45@ozone.net

2 Identification des dangers

- Principaux dangers:



C Corrosif
O Comburant

- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
R 8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R 34 Provoque des brûlures.
R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
- Système de classification:
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- Éléments d'étiquetage SGH



Danger

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.



Danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



Attention

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H332 - Nocif par inhalation.

H335+H336 - Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Prévention:

P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.01.2015

Révision:

Nom du produit: **UNIDELGO**



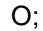

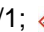

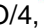
(suite de la page 1)

- Intervention:
 - P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Stockage:
 - P405 Garder sous clef.
- Élimination:
 - P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition / informations sur les composants

- Caractérisation chimique
- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 7722-84-1	Peroxyde d'Hydrogène en solution	50-100%
EINECS: 231-765-0	 C,  Xn,  O; R 5-8-20/22-35	
	Danger:  2.13/1;  3.2/1A Attention:	
	 3.1.O/4,  3.1.I/4	

CAS: 7440-22-4	Argent	<0,2%
EINECS: 231-131-3		

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation:
 - Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- Après contact avec les yeux:
 - Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion:
 - Consulter immédiatement un médecin.
 - Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Les précautions individuelles: Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- Mesures pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- Méthodes de nettoyage/récupération:
 - Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
 - Assurer une aération suffisante.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.01.2015

Révision:

Nom du produit: **UNIDELGO**

(suite de la page 3)

Odeur:	Caractéristique
· Changement d'état	
Point de fusion:	<0°C
Point d'ébullition:	ca.100°C
· Point d'inflammation:	Non applicable.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
· Pression de vapeur à 20°C:	ca.20 hPa
· Densité à 20°C:	ca.1,23 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %

10 Stabilité et réactivité

- Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- Produits de décomposition dangereux: Possible en traces.

11 Informations toxicologiques

- Toxicité aiguë:
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral LD50 415 mg/kg (Rat)

Dermique LD50 >5000 mg/kg (Rabbit)

Inhalatoire LC50 (4 h) >0,17 mg/l (Rat)

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
- des yeux: Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

- Effets écotoxiques:
- Toxicité aquatique:

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

EC50 (48h) 2,4 mg/l (Daphnia pulex)

EC50(24h) 7,7 mg/l (Daphnia magna)

IC50(72h) 2,5 mg/l (Chlorella vulgaris)

IC94(48h) 1,7 mg/l (Cyanobacteria Blaualgen)

LC50 (96h) 16,4 mg/l (Pimephales promelas)

LC50(24h) 31,3 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

13 Considérations relatives à l'élimination

- Produit:
- Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.01.2015

Révision:

Nom du produit: **UNIDELGO**

(suite de la page 4)

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):



- Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): 5.1 (OC1) Matières comburantes.
- Indice Kemler: 58
- No ONU: 2014
- Groupe d'emballage: II
- Etiquette de danger: 5.1+8
- Désignation du produit: 2014 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE
- Code de restriction en tunnels: E
- Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):



- Classe IMDG: 5.1
- No ONU: 2014
- Label: 5.1+8
- Groupe d'emballage: II
- Marine Pollutant: Non
- Désignation technique exacte: HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION
- Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:



- Classe ICAO/IATA: 5.1
- No ID ONU: 2014
- Label: 5.1+8
- Groupe d'emballage: II
- Désignation technique exacte: HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION
- "Règlement type" de l'ONU: UN2014, PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE, 5.1 (8), II

15 Informations réglementaires

- Marquage selon les directives CEE:
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.01.2015

Révision:

Nom du produit: **UNIDELGO**

(suite de la page 5)

- Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



C Corrosif
O Comburant

- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
péroxyde d'hydrogène en solution

- Phrases R:

8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
34 Provoque des brûlures.

- Phrases S:

S1/2: Conserver sous clef et hors de portée des enfants.
S3: Conserver dans un endroit frais
S17: Tenir à l'écart des matières combustibles.
S23: Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
S26: En cas de contact avec les yeux, rincer avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.
S28: En cas de contact avec la peau, se laver avec beaucoup d'eau.
S36/37/39: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45: En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (montrer cette étiquette).

Prescriptions nationales:

- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases R importantes:

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
35 Provoque de graves brûlures.
8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
5 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

- Service établissant la fiche technique:

· Contact: Ph. LAMB

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

- * Données modifiées par rapport à la version précédente